



SYNDICAT DES ETANGS CORREZIENS

7 bis rue René et Emile FAGE 19000 TULLE

N° SIRET : 512 517 202 00036 – APE : 9104Z

Secrétariat 06.06.40.30.72 – syndicetetangs19@outlook.fr www.syndicat-etangs-correziens.com

APPEL COTISATION 2025

Madame, Monsieur

Comme pour chaque début d'année, nous faisons appel à vous pour le renouvellement de votre cotisation.

Celle-ci contribue à nous donner les moyens de poursuivre nos activités, d'atteindre les objectifs fixés par notre Syndicat et de participer activement à la protection de nos étangs.

Soucieux de la bonne gestion de nos Adhérents, nous vous rappelons l'article 4 du titre 2 de nos statuts qui prévoit : « la qualité de membre se perd pour non-paiement de la cotisation. Celle-ci devant être acquittée pour l'année en cours avant le terme de l'Assemblée Générale Annuelle ».

Comme l'an dernier, vous pouvez vous abonner à notre revue semestrielle « La vie des étangs ». Elle vous informe sur la vie du Syndicat, sur les sujets d'actualité concernant nos étangs, sur la réglementation et bien d'autres.

Vous pouvez soutenir nos actions par un don en complément de votre cotisation annuelle.

Au cours de l'année 2024, votre Syndicat a continué l'étude portant sur le développement d'une filière aquacole corrézienne. Vous pouvez suivre les avancées de cette étude dans notre revue semestrielle ou lors des réunions que nous vous proposons régulièrement.

Comme les années précédentes le Syndicat proposera de nouveaux ateliers thématiques, ateliers qui rencontrent un vif intérêt. Il sera organisé également cette année des réunions territoriales pour améliorer les échanges avec vous, adhérents, elles se tiendront respectivement au 1^{er} trimestre à Egletons, au 2^{ème} trimestre en Haute Corrèze et enfin au dernier trimestre à Varetz, nous vous tiendrons informés des dates et lieu de ces réunions, n'hésitez pas à suivre le site internet de l'association.

Merci de nous retourner le coupon ci-joint avec votre règlement si possible avant le **15 Février 2025 par courrier ou par mail. Vous pouvez régler votre adhésion par virement ou par chèque en vous référant aux indications du bulletin joint.**

Nous vous remercions de votre soutien et de l'intérêt que vous portez à notre Syndicat. Si vous souhaitez vendre votre étang, pensez à nous le signaler et proposez à l'acquéreur de nous rejoindre. N'hésitez pas à proposer à vos amis, vos voisins, propriétaires d'étang ou non de devenir adhérent.

Plus que jamais, nous comptons sur votre fidélité et vous présentons nos souhaits sincères de bonne et heureuse année 2025.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter notre secrétariat au 06 06 40 30 72

Le Président et le Conseil d'Administration.



SYNDICAT DES ETANGS CORREZIENS

7 bis rue René et Emile FAGE 19000 TULLE

N° SIRET : 512 517 202 00036 – APE : 9104Z

Secrétariat 06.06.40.30.72 – syndicatetangs19@outlook.fr www.syndicat-etangs-correziens.com

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT COTISATION 2025

A retourner impérativement au bureau du Syndicat ou par mail

⚠ N'oubliez pas d'indiquer vos nom et adresse au dos de votre enveloppe

Vérifiez les informations préremplies et compléter les éléments manquants au maximum

NOM :		Prénom :	
Société (si votre étang n'est pas en nom personnel) :			
Votre Adresse :			
Code Postal :		Commune :	
Téléphone fixe ou Portable :			
Mail :			
Commune de l'Étang :		Lieu-dit :	
Parcelle(s) de l'étang :		Surface	m²
Propriétaire..... <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Autre :			
Usage de l'étang : <input type="checkbox"/> agrément <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> défense contre les incendies <input type="checkbox"/> baignade <input type="checkbox"/> hydroélectricité <input type="checkbox"/> pêche / production aquacole <input type="checkbox"/> autre (préciser) :			
Statut de l'étang : <input type="checkbox"/> PVT <input type="checkbox"/> Eau Libre <input type="checkbox"/> Fondé en titre <input type="checkbox"/> Eau close			
Date de l'arrêté préfectoral :			

1 - Montant de la cotisation suivant la superficie de votre étang

Moins de 1 ha = 25 € de 1 ha à 3 ha = 30 € + de 3 ha = 40 €

Je m'abonne aux 2 numéros de la revue du Syndicat pour 2025, j'ajoute 5€ à mon règlement

Total de mon règlement =€

2 - Je ne possède pas d'étang mais je soutiens les actions du Syndicat.

Ma cotisation s'élève à 30 € et comprends l'abonnement aux deux revues.

3 - Je souhaite faire un don au syndicat en complément de ma cotisation 2025

d'un montant de €

Je règle par virement sur le compte bancaire du Syndicat des Etangs Corrèziens

(je précise mon identité dans l'objet du virement et j'envoie le coupon prérempli ci-dessus par mail ou courrier au Syndicat je transmets la preuve de mon virement par mail)

Je règle par chèque libellé à l'ordre du Syndicat des Etangs Corrèziens et je l'envoie avec le coupon rempli à l'adresse du Syndicat

Coordonnées bancaires pour effectuer votre virement au compte du Syndicat des Etangs Corrèziens
Crédit Agricole Centre France
Code Banque : 16806 Code Guichet : 09939 N° de Compte : 201341260001 Clé : 23
IBAN : FR76 1680 6099 3920 13412600123 BIC : AGRIFRPP868